



GROUPE CONSTITUE

Responsable du groupe

Vous êtes la responsable du groupe :

Vous avez à constituer un groupe de 10 SF minimum
La formation peut être annulée si le groupe est incomplet

L'ANSFL vous offre au choix (11 SF min.)

- 1 an d'adhésion gratuite à l'ANSFL
- La gratuité au colloque annuel (déjeuner compris)
- La gratuité de la formation

- ☞ Vous êtes la seule interlocutrice avec l'ANSFL.
- ☞ Vous êtes tenu(e) d'informer les stagiaires des modalités de la formation (Lieu, déjeuner, matériel à apporter)
- ☞ Vous vous engagez à assurer l'organisation ci-dessous

Organiser la formation

Organiser la formation		
Date de la formation	Date fixée en accord avec <ul style="list-style-type: none"> • le secrétariat Martine Chayrouse formation@ansfl.org • la formatrice • la responsable du groupe 	
A la charge de la responsable du groupe		A faire parvenir au secrétariat ANSFL formation@ansfl.org
salle et équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Trouvez une salle <i>avec un certificat de conformité d'accueil de public</i> • Contacter la formatrice pour connaître ses besoins concernant la capacité d'accueil de la salle, et en matériel. (Tables, chaises, vidéoprojecteur, écran...) • S'assurer du bon fonctionnement du matériel et de la présence d'une aide technique le jour de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer l'adresse du lieu de formation • Fournir le certificat de conformité d'accueil du public
déjeuner et collations	<ul style="list-style-type: none"> • Lieu proche et service suffisamment rapide • Collations (1 pause le matin + 1 pause l'après-midi). Non obligatoires mais fortement conseillées 	<p style="color: red;">Les repas sont pris en charge par l'ANSFL à hauteur de 15 ttc € /SF.</p> <p>La responsable règle la prestation et sera remboursée par l'ANSFL sur présentation de la facture.</p>
Tarif formation en présentiel	<p style="text-align: center;">Adhérent</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 jour = 200 € • 2 jours = 400 € • 3 jours = 600 € 	<p style="text-align: center;">Non adhérent</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 jour = 350 € • 2 jours = 550 € • 3 jours = 750 €
<p>En cas de formation en visio contacter le secrétariat</p>		
Règlement & Convention	<p>chaque stagiaire envoie à ANSFL</p> <p>Martine Chayrouse 8 boucle des Dauphinelles 05 120 L'Argentière la Bessée</p> <p style="color: red;">max 1 mois avant le début de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bulletin d'inscription • Convention individuelle • 2 Chèques (<i>acompte+solde – encaissés à l'issue de la formation</i>) 	
Documents fin de formation		
Facture (s) Attestation Fifpl Attestation de suivi de l'action de formation	Chaque stagiaire recevra un mail l'informant de la disponibilité de ses documents sur son compte www.ansfl.org Pour les non adhérents un compte a été créé avec le mail communiqué pour la formation	
Financement possible		

FIF-PL

Chaque SF doit faire une demande de prise en charge sur le site **fifpl.fr**
Au plus tard, dans les 10 jours calendaires suivant le 1er jour de formation 170 € / jour limitée
à 900 € / an (2019)

Le crédit d'impôt

Il concerne les formations n'ouvrant pas de droits
d'indemnités DPC.

Le calcul :

- nombre d'heures de la formation, plafonné à 40h /an
X taux horaire du smic

L'ANSFL s'engage à :

Assurer la prestation de formation, gérer les documents administratifs, relayer l'information aux adhérents (niveau régional ou national)

SECRETARIAT FORMATION Martine Chayrouse 8 boucle des Dauphinelles 05120 L'Argentière la Bessée

Mail : formation@ansfl.org Tél : 07 82 19 11 59

N°déclaration formation : 93 05 00814 05 – Siret 500 807 557 00029